LIGNE COMMERCIALE FRANÇAISE
ENTRE LE HAVRE, ANVERS, BORDEAUX ET LA NLLE ORLEANS.

FLOTTE DE LA COMPAGNIE:

Dupuy-de-Lôme....3,578 Tx. | Rouen....3,578 Tx
Paris....3,578 Tx. | Bordeaux....3,578 Tx
Hâvre....3,578 Tx. | Marseille....3,578 Tx
Nantes....3,578 Tx.

Le magnifique Steamship OBOCK, capitaine Petiteville, partira pour le Hâvre vers le 20 décembre 1884, et sera suivi par le Steamship ROUEN.
Billets de passage de la Nouvelle-Orléans au Hâvre, première classe, $100.
Ordres pour billets de passage [entrepont] d'Anvers et de Bordeaux à la Nouvelle-Orléans $30, payable d'avance.
Enfants au-dessous de 12 ans, moitié prix.
A ces prix la Compagnie fournira aux passagers une bonne nourriture [avec vin ou café], lit, couvertures, etc., et les ustensiles pour les repas.
Les vapeurs de la ligne sont tous neufs, et sont construits d'une manière à assurer aux voyageurs la plus grande sûreté avec tout le confort possible.
La Compagnie se réserve les droits de changer les dates des départs, et de remplacer ces vapeurs par d'autres.
Pour achats de billets, etc., s'adresser à
S. V. FORNARIS & CO. Agents, 193 rue Gravier.
13 oct—

PHARMACIE DUCONGE.
A. CARROUCHE, Sr.,
39 RUE DE CHARTRES, NLLE-ORLEANS,
PHARMACIE FRANÇAISE.

On trouvera chez moi toutes les spécialités pharmaceutiques françaises annoncées dans l'ABEILLE sous l'entête, "Annonces Parisiennes" je suis dépositaire de presque toutes ces préparations, et tout en les détaillant à des prix raisonnables: je ferai bénéficier de l'escompte du gros ceux qui les achètent par 3, 6 ou 12 flacons à la fois.
Parmi les spécialités de la maison, je recommande: L'Eau de Beauté, contre les taches de Rousseur, pour blanchir la peau et en conserver la fraîcheur. L'Huile de foie de morue de Norvège. La merise anti-cholértique. Le Sirop de Cerises sauvages et de Goudron. Les Condition Powders, etc., etc., et toutes les préparations pharmaceutiques, élixirs, teintures, vins, sirops, dont la manipulation demande des soins et de l'expérience. Parfumerie françaises et américaine. Les ordres de la campagne sont scrupuleusement exécutés, tant ceux des marchands que ceux des habitants.
A. CARROUCHE, 39 rue de Chartres. N.-O.
1er sept—1an

FRANTZ & OPITZ.
Coin des rues Royale et Bienville
Horlogers, Joailliers et Marchands de Montres
WALTHAM ET SUISSES.

Nous offrons aussi un assortiment choisi avec soin de Montres, Pendules françaises et américaines, de Diamants, de Bijouterie fine, d'Argenterie en argent massif et plaquée, des Ciseaux pour les dames, etc., etc.
Réparation de Pendules, de Montres et de Bijouterie.
Tous articles de Bijouterie faits sur commande. Diamants remontés selon les derniers genres.
N. B.—Il n'y a pas dans le magasin d'articles dorés, ni d'articles de qualité inférieure.
Célèbres Lorgnons d'Opéra de Lemaire.
1er sept84—1an

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE
ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée n. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, comme suit:
St-GERMAIN, Traub, mercredi, 10 déc.
CANADA de Kersabiec, mercredi, 17 déc.
SAINT SIMON, Mercredi, 24 décembre,
Prix du passage pour le Hâvre (vin compris)...$80 et $100 première cabine
Deuxième classe....$60
BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX REDUITS.
Entrepont, $22, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.
Pour fret et passage, s'adresser à
AD. SCHREIBER,
61 rue Carondelet, au premier!

North German Lloyd.
STEAMERS ENTRE BREME ET GALVESTON.

Prix du passage d'entrepont, de Brême à la Nouvelle-Orléans ou à Galveston, directement ou par voie de New-York, $33.
Les soussignés émettent des ordres pour ces passages payés d'avance.
Notre agent du Texas, M. G. WALDO, à Houston, émet des ordres pour passages, payés d'avance pour tous les points de l'intérieur du Texas.
Des billets pour cabines ou l'entrepont, entre New-York et Brême, sont émis par les soussignés.
Billets d'entrepont (aller ou retour) $20.
La compagnie se réserve le droit de modifier les taux du passage ou jours de départs, sans avis préalable.
C. STOCKMEYER
Agents-généraux, 42 rue de l'Union.
22 nov—

RED STAR LINE.
Steamers de la malle Royale Belge et des E.-U., partant tous les samedis.
ENTRE NEW-YORK ET ANVERS.
LE RHONE, GERMANY, ITALY, HOLLAND ET FRANCE.
Entrepont, $20; payé d'avance à Anvers $18; excursion, $36, y compris literie; 2e chambre, $50; excursion, $90. Salon, de $60 à $90; excursion de $110 à $160.
Peter Wright & Sons, Gen. Agts. 55 Broadway, N. Y.
A. K. MILLER & CO, 35 Carondelet,
A. A. YORKE, coin Carondelet et Gravier
3 nov—84 1an

LIGNE CROMWELL.
POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.
Partant Mercredi, 10 décembre à 8 A. M.
Cette ligne se compose des steamers suivants—
KNICKERBOCKER, HUDSON,
LOUISIANA, NEW ORLEANS.
Le steamer
HUDSON,
Capt. C. H. E. Freeman.
partira de son quai, au pied de la rue Toulouse
ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P. 0/0
Passage—Cabine....$40
Entrepont....20
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Hâvre.
Pour fret ou passage s'adresser à
ALFRED MOULTON & CO
4 mai—1an Rue Carondelet No 41.

Ligne de la rivière Rouge et de la côte.
BUREAU: 46 RUE DU CAMP. (1er étage.)
HAS. P. TRUSLOW, Président. M. N. WOOD, surintendant. CHAS. W. DROWN, Secrétaire.
BAYOU LAFOURCHE.
Pour Plaquemine et tous les débarcadères intermédiaires.
KEOKUK.
Part tous les LUNDIS, à 5 heures P. M., et les VENDREDIS, à 12 M.
WHISPER.
Part les MARDIS, à 5 heures et SAMEDIS, descendant la Côte les autres jours.
Des commis se trouveront sur la Levée en tout temps pour recevoir le frêt pour tous les bateaux ci-dessus nommés.
20 janv— B. RIVET, Agent.

COTE SUPERIEURE A POINTE HOUMA
Le fin marcheur,
"MABEL COMEAUX,"
B. J. Comeaux, capt. W. C Macklin, commis
Part tous les lundis, mercredis et vendredis, à 12h pour Pointe Houma et tous les débarcadères intermédiaires.
Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à
G. D. BERTRAM,
JOHN HODGKINSON,
Agents,
No 4 rue Conti.
oct

Bayou Têche.
Pour St-Martinville, Nouvelle-Ibérie, Jeannerette, Baldwin's, Franklin, Centreville, Pattersonville,
Et tous les points intermédiaires sur le Bayou Têche.
Le fin marcheur, à la lumière électrique, steamer
QUEEN CITY,
T. R. Muggah, capit. T. K. Voorhees, commis, partira Jeudi, 4 décembre, à 5 P. M.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à Geo. D. Hite, agent, No 64 rue Commune.
20 nov

MANDEVILLE et COVINGTON
Vapeur de la Malle des Etats-Unis
NEW CAMELIA.
SERVICE D'HIVER.
Le vapeur, à dater du 1er novembre, partira de Milneburg, à l'arrivée des convois de la gare Pontchartrain, au pied de la rue des Champs-Elysées:
MARDI.......A l'arrivée du train de 12 M.
JEUDI.......A l'arrivée du train de 12 M.
SAMEDI.......A l'arrivée du train de 3 P. M.
RETOUR—Laissera Old Landing:
LUNDI....5 A. M.
MERCREDI....7 A. M.
VENDREDI....7 A. M.
L'eau et le temps le permettant.
PRIX DU TRAJET, aller ou retour...$1 00
Le frêt est reçu journellement à la gare de frêt du chemin de fer de Louisville & Nashville, au pied de la rue Girod.
W. G. COYLE, Agent,
47 rue Carondelet, coin Union.
1er nov—

DENTISTES
C. E. KELLS & M. VIET,
[illegible]
Opérations de tous genre [illegible] ressort de leur art [illegible] de palais artificiels.

G. P. MALONEY. D. D. S.,
DENTISTE.
BUREAU ET RESIDENCE,
150......RUE DU CANAL......150
près Baronne.
Dentiste du couvent des dames Ursulines.
Travaux dentaires de tous genres à des prix raisonnables.
Extraction de dents sans douleur.
[illegible] de tous articles de dentiste aux prix [illegible]

CHEMINS DE FER.

Chemin de Fer Pontchartrain.
Tableau des départs,
A partir du 1er novembre 1884.

DE MILNEBURG. Départ.	DE LA VILLE. Départ.
5:30 a.m.	6:30 a.m.
7:30 a.m.	8:30 a.m.
9:30 a.m.	10:30 a.m.
*11:15 a.m.	*12:00 m.
*12:00 m.	*1:00 p.m.
2:00 p.m.	3:00 p.m.
4:00 p.m.	5:00 p.m.
6:00 p.m.	7:00 p.m.

*Partant mardi et jeudi seulement.
• tous les jours excepté mardi et jeudi.
Tous les autres trains partiront tous les jours.
J. T. HARAHAN, Président. O. M. DUNN, Surintendant.
11nov—

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans, du Texas et de la Californie.
Southern Pacific, Star & Crescent, voie toute ferrée, composée de Morgan's L. & T. R. R., G. H. & S. A. System, et Southern Pacific Railway.

Départ de la N-Orléans.	Arrivée à la N-Orléans.
No 1....7:45 a m	No 4....7:30 a m
No 2....7:30 p m	No 2....8:25 p m

Portant les malles sur les deux trains pour le Texas et la Californie.
Une ligne de magnifiques wagons-restaurants sera jointe aux trains express entre la Nlle-Orléans et Deming, aller et retour tous les jours.
Chars-dortoirs entre New-Orleans, Houston et la Californie; un seul changement jusqu'à San Francisco.
Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans les chars dortoirs à retenir tous les jours au bureau coin Magazine et Natchez.
A. G. HUTCHINSON, Président.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
17 mai 84—1 an

Louisville, New Orleans and Texas Railroad.
MISSISSIPPI VALLEY ROUTE
No 1 arrive 6:30 P. M. | No 2 part.. 9:00 A. M.
No 5 .. 10:40 A. M. | No 6 ... 4:20 P. M.
Les trains Nos 1 et 2 font le service entre la Nouvelle-Orléans et Memphis. Nos 5 et 6 font le service entre la Nouvelle-Orléans et Bâton-Rouge. Les Nos 1 et 2 se relient à Kilbourne avec le Clinton & Port Hudson Railroad; à Harriston avec le Natchez, Jackson & Columbus Railroad; à Vicksburg, avec le Vicksburg, Shreveport & Pacific Railroad.
JOHN BRADLEY, Surintendant de Division.
J. S. DAVANT, G. F. & P. Agent. 13sept—

Louisville, New Orleans and Texas Railroad.
MISSISSIPPI VALLEY ROUTE.
No 1 arrives 6:30 P.M. | No 2 leaves 9:00 A.M.
No 5 10:40 A.M. | No 6 .. 4:20 P.M.
Trains Nos 1 and 2 run between New Orleans and Memphis. Nos 5 and 6 run between New Orleans and Baton Rouge. Nos 1 and 2 make connection at Kilbourne with Clinton and Port Hudson Railroad, at Harriston with Natchez, Jackson and Columbus Railroad, at Vicksburg with Vicksburg, Shreveport and Pacific Railroad.
JOHN BRADLEY, Division Superintendent.
J. S. DAVANT, G. F. & P. Agent. sept12—

ASSURANCES.

Etat Annuel des affaires de la Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans,
Pour l'année expirant le 1 décembre 1883.

Primes d'incendie.$644,118 33
Primes maritimes.. 227,403 48
Primes de rivières. 37,703 99—$909,225 80
Primes acquises pendant l'année 1882.... 201,117 02
Total des primes....$1,110,242 82
A déduire—
Réservé pour risques non échus.$216,697 92
Primes remboursées 88,840 82
Réassurances..... 167,917 84— 475,456 58
Primes acquises....$634,886 24
A ajouter
Intérêt sur placements.... $33,382 42
Sauvetage.... 7,713 48— 41,095 90
Revenu net....$675,982 14
A déduire—
Pertes par le feu...$332,155 56
Pertes maritimes... 107,175 30
Pertes de rivières... 17,746 6[illegible]
Total des pertes..$447,077 51
Réfaction, commissions, taxes, etc., dépenses.... 213,556 33—$660,633 84
Profits nets....$ 15 348 30
A ajouter—
Montant au crédit de profits et pertes après avoir payé aux actionnaires $50,000 de dividendes.... 88,205 15
Total du surplus....$103,553 45
A déduire—
Pertes ajustées, non payées et en litige.... 58,438 46
Surplus net....$45,114 99

ACTIF, VALEUR DU MARCHE AU 31 DECEMBRE 1883.

Argent en banque. $94,189 36
Bons 4 ½ 0/0 des Etats-Unis.... 48,000 00
Bons du New Orleans Waterworks 26,000 00
Bons New Orleans City Railroad Co 27,500 00
Bons New Orleans Pacific Railway.. 1,820 0
Bons Louisiana Ice Manufacturing Co 4,000 00
Bons Levee Steam Cotton Press.... 24,720 00
Bons Bataillon Washington Artillery.... 500 00
Bons St Bernard Steam Engine 100 00
Actions du New Orleans City Railroad Co.... 1,500
Actions de la State National Bank.... 700 0
Actions de la Valette Dry Dock Company.... 4,000 00
Actions de l'Importers' Bonded Warehouse Co.... 1,260 00
Actions du New Louisiana Jockey Club.... 750 00
Propriétés foncières de ville.... 63,581 00
Billets 1re hypothèque.... 129,364 08
Prêts sur demande. 66,920 17
Billets garantis par nantissement.... 10,000 00
Billets à recevoir en règlement de primes.... [illegible] 45
Primes en cours de collection.... 110,149 44
Dû par agents et en voie de transmission.... 916 65
Compte en suspens. 253 36
Dû par compagnies d'assurances pour réassurance.... 8,8[illegible]9 07—$839,440 58

PASSIF.

Capital....$500,000 00
Réserve pour primes non acquises. 216,697 92
Réserve pour pertes non ajustées et non payées.... 58,438 46
Dividendes non réclamés.... 370 50
Dû à compagnies d'assurances pour réassurances.... 14,918 71
Surplus net comme ci-dessus.... 45,114 99—$839,440 58

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.
J. W. HINCKS, Secrétaire. J. TUYES, Président.
Fait et assermenté devant moi, ce 11 janvier 1884.
JAS. FAHEY, Notaire.

Nous soussignés, comité spécial désigné par le Conseil de Direction de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans, pour évaluer l'actif de ladite Compagnie, déclarons par le présent avis qu'après un examen minutieux, l'évaluation du dit actif, comme il est spécifié plus haut, est vraie et correcte.
A. SCHREIBER,
H. GALLY,
CHAS. LAFITTE.

A un meeting du Conseil de Direction tenu le 10 janvier 1884, il a été résolu de payer, sur demande, le dividende-intérêt semestriel de cinq pour cent sur le fond capital aux actionnaires ou à leurs ayant-droit.
Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1884.

DIRECTEURS.
JULES ALDIGE, H. GALLY,
THEO. BRIERRE, CHAS. LAFITTE,
W. A. BELL, PIERRE POUTZ,
ANT. [illegible]RE, AD. SCHREIBER,
C. T. DUGA[illegible], CHAS. E. SCHMIDT,
FATJO, JULES TUYES.

Compagnie d'Assurances "TEUTONIA" DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.
Deuxième état de situation annuel.

CONFORMÉMENT aux dispositions de sa Charte, la Compagnie publie l'exposé suivant:
PRIMES REÇUES durant l'année expirant le 31 décembre 1883.
Risques d'incendie....$240,034 65
Risques maritimes....48,109 93
Risques de rivières....26,973 43
$315,118 00
A déduire:
Pertes sur l'incendie, payées....$53,402 76
Pertes sur les mers, payées....18,327 09
Pertes sur les rivières, payées....13,974 00
Escomptes et commissions....38,710 84
Réassurances....38,631 72
Primes remboursées....13,921 01
Agences et dépenses....1,584 47
Taxes et licenses....11,585 36
Dépenses, moins l'intérêt....1,675 32
Pertes non ajustées..14,250 48 —206,063 05
$109,054 95
Réserves pour les risques non échus, 31 décembre 1883....$66,909 95
Dix pour cent intérêt sur le fonds capital et 5 pour cent sur les primes de participation nettes....30,145 00
Versement au fonds de réserve....5,000 00
Réserves pour les pertes non ajustées....7,000 00
$109 054 95

ACTIF.

Comptant en caisse. $45,166 71
Bons des Etats-Unis 95,850 00
Bons consolidés de la ville....43,125 00
Autres bons et actions....19,230 00
Prêts sur hypothèques....39,799 99
Prêts à primes....13,106 14
Prêts sur nantissement....111,124 24
Primes en voie de perception....35,751 53
Immeubles, 35 rue du Camp....32,750 00
Meubles de bureau....1,000 00
$436,903 88

PASSIF.

Capital-actions....$250,000 00
Fonds de réserve....30,000 00
Réserves pour des primes non échues....66,909 95
Intérêt et dividende non payé....1,098 45
Pertes non ajustées et non payées....21,250 48
Intérêt et dividende dû en janvier 1884....17,645 00
$436,903 88

Ce qui précède est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.
WM. B. SCHMIDT, Président.
F. RICKERT, Vice-Président.
ALBERT P. NOLL, Secrétaire.
Fait et signé sous serment, devant moi, notaire
ANDREW HERO, Jr., Notaire.

Le Bureau des Directeurs, à une réunion qui a eu lieu le 10me jour de janvier 1884, mettant de côté une réserve de $5,000, a résolu de déclarer un second intérêt semi-annuel de CINQ pour cent, faisant DIX pour cent par an sur le capital-action; et un dividende de CINQ pour cent aux actionnaires, en outre des QUINZE pour cent de réfaction déjà accordé sur leurs primes de participation pour l'année finissant le 31 décembre 1883, payable comptant sur demande.

—DIRECTEURS—
H. BUDDIG, J. H. KELLER,
J. B CAMORS, C. H. MILLER,
M. FRANK, JOHN NELSON,
E. FRANK, FRANK RODER,
E. FROTSCHER, J. E. RENGSTORFF,
F. FISHER, F. RICKERT,
H. R. GOGREVE, L. P. ROUQUETTE,
S. GUMBEL, A. G. RICKS,
A. J. GOMILA, WM. B. SCHMIDT,
GILBERT H. GREEN, H. SCHULTZE,
S. HYMAN, LOUIS SCHW[illegible]Z,
KLUSUKEIFFER, X. WEISSE[illegible]

Compagnies d'Assurances LIVERPOOL and LONDON and GLOBE
Bureaux, coin des rues Gravier et Carondelet.

DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS
J. F. SCHRODER, président,
NEWTON BUCKNER, PERRY NUGENT
RODOLPH WOESTE.

Cette Compagnie a été fondée en 1836; a établi une succursale aux Etats-Unis en 1851, et est maintenant la plus grande Compagnie d'Assurances contre l'incendie du monde.
L'exposé de la succursale aux Etats-Unis, le 30 juin 1882, est comme suit:
Actif....$4,407,800 24
Passif....2,670,383 4[illegible]
Surplus....$1,737,416 75
Des risques contre l'incendie sont respectueusement sollicités: Le conseil de direction est pleinement autorisé à ajuster et à payer toutes les pertes en cette ville, mettant ainsi la compagnie sur un pied d'égalité avec les meilleures compagnies locales incorporées en vertu des lois d'Etat.
HENRY V. OGDEN, secrétaire-résident.
JULES P. ROUX, assistant-secrétaire résident
CLARENCE F. LOW, député-assistant secrétaire résident.
Nouvelle-Orléans. 12vembre 1883—1an

Compagnie d'Assurances du Croissant.
CRESCENT INSURANCE
67 et 69, rue du Camp
NOUVELLE-ORLEANS,
Organisée comme compagnie mutuelle 1849—Réorganisée comme compagnie à actionnaires en 1880.
CAPITAL EN ARGENT...$600,000
A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.
Polices d'assurances annuelles [illegible] échues [illegible] de gré à gré, [illegible] contre des risques d'incendie.
W. A. LYMAN....Président.
CHAS. H. DOLSEN....Vice-Président
CHAS. E. RICE....Secrétaire.

Directeurs
Samuel H. Kennedy, Pat. E. Mortimer,
Victor Meyer, Joseph Bowling,
W. B. Conger, S. Hernsheim,
George W. Sentell, Edward Halle,
Alf. Moulton, J. J. Reiss,
Charles Newman, Louis Prados,
U. Marinoni, Harry L. Flash,
Lucien Delery, A. H. Sieward,
Charles H. Dolsen, Sigmund Katz,
Reuben G. Bush, E. D. Wallace,
John Calder, E. F. W. Bachman,
S O. Conlon, Wm Garig,
W. A. Phelps, John D. Fisher,
M Gillis, A. Rosenfeld,
Wm. E. Lyman, C. H. David
Voir nos agents dans la Louisiane, le Texas, le Mississippi et l'Arkansas.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.
No 104 RUE DU CANAL.
TRENTIEME ETAT ANNUEL.

LA Compagnie publie l'état suivant conformément aux dispositions de sa Charte:
Primes reçues durant l'année expirant le 31 mai 1884, y compris les primes non-échues de l'année précédente.
Sur les risques d'incendie....$255,251 36
Sur les risques maritimes....17,931 68
Sur les risques de rivières....20,305 94
Primes totales....$293,488 98
Moins les primes non échues. 71,240 00
Primes nettes échues le 31 mai, 1884....$222,248
Pertes payées—
Sur les risques d'incendie....$105,667 03
Sur les risques maritimes.... 6,553 87
Sur les risques de rivières.... 6,104 92
taxes et dépenses, moins l'intérêt... 15,843 99
Réassurances et primes remboursées.... 21,137 18—$
Profits....$66,9
La Compagnie a l'actif suivant:
Immeubles....$247,045 8
Papiers de ville....2,000 00
Actions de Banques et de Chemins de fer....63,914 79
Billets garantis par hypothèques et nantissements....162,590 32
Billets à recevoir....69,964 67
Primes en collection....21,926 85
Actions de la Compagnie des Water Works de la N. O.... 7,439 50
Actions du Valette Dry Dock.... 11,362 50
Bons Consolidés de la Louisiane.... 15,626 25
Comptant.... 46,280 58
$648,151 34
La Compagnie a payé les 10 pour cent d'intérêt habituel à ses actionnaires pour l'année expirant le 31 mai 1884.
L'exposé ci-dessus est une juste, vraie et correcte copie des livres de la Compagnie.
G. W. NOTT, Secrétaire. PAUL FOURCHY, Président
Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Fait sous serment pardevant moi, le 16e jour de juin 1884.
JAMES FAHEY, Notaire

DIRECTEURS:
P. MASPERO, J. J. FERNANDEZ
PAUL FOURCHY, JOS A. SHAKSPEARE
D. FATJO, JNO B. LALLANDE,
M. W. SMITH, D. A. CHAFFRAIX,
CHAS LAFITTE, B. W. TAYLOR.
17 juin

Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux No 3 1/2 rue Carondelet.
Quatorzième Etat Annuel.
Nouvelle-Orléans, ce 18 janvier 188[illegible]

Conformément à sa Charte l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le décembre 1883:
Primes sur risques de feu....$499,634 93
Primes sur risques de mer....98,191 53
Primes sur risques de rivière....23,466 14
$621,292 60
A ajouter — Primes non acquises de 1882 acquises en 1883.... 140,426 00
Total des primes....$761,718 60
A déduire — Primes sur risques non terminés....$158,474 00
Primes remboursées. 5,2[illegible] 02 163,732
Primes nettes acquises....$597,986 5
A ajouter—Intérêts et profits et pertes.... 14,137 13
$612,123 71
Pertes payées sur les risques de feu....$263,759 05
de marine.. 46,308 82
de rivières. 4,144 62
Pertes non ajustées.. 20,000 00
$334,211 90
Réassurances.... 106,410 33
Réfaction (Rebate).. 24,296 26
Commission d'Agences.... 69,825 92
Dépenses d'Agences. 9,486 69
Taxes et Licenses.. 3,544 08
Dépenses de Bureau. 28,278 32
Dépenses casuelles.. 3,781 53 579,834 99
Bénéfice net....$[illegible]2,288 72
En moins — Dividende d'intérêts pour le 1er semestre de 1883, cinq pour cent, déclaré au 30 juin 1883.... 15,000 00
Balance des Bénéfices....$17,288 72

ACTIF.

200,000 Bons des Etats-Unis 3 0/0, 70,000 Bons des Etats-Unis 4 0/0 } $289,000 00
Argent en caisse.... 55,901 31
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississipi.... 15,000 00
Primes en voie de recouvrement.... 54,102 37
Entre les mains d'agents aux Etats-Unis et en Europe.... 37,953 87
Propriétés foncières.... 1,500 00
Prêts sur hypothèques.... 63,806 20
Effets à recevoir.... 3,368 32
Actions.... 3,840 00
Valeur de la balance du dépôt dans le New Orleans National Banking Association.... 5,119 68
Meubles et installations de bureaux.... 2,500 00
$532,091 75

PASSIF.

Capital payé en plein 300,000 00
Fonds de réserve.... 34,203 53
Dividendes non réclamés.... 2,125 50
Pertes non réglées.... 20,000 00
Primes sur risques non expirés.... 158,474 00
514,803 08
Surplus....$ 17,288 72

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.
G. LANAUX, Président.
LEON SERE, Secrétaire.
Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé devant moi, notaire, ce 18 janvier 1884.
G. LE GARDEUR, Jr, Notaire.
Le 18 janvier 1884, il a été résolu de payer sur demande un dividende d'intérêt de CINQ pour cent (5 0/0) pour le second semestre du capital de l'Association.
LEON SERE, Secrétaire.

DIRECTEURS:
HENRY ABRAHAM, TH. BRIERRE,
PIERRE LANAUX, THOS. WILTZ,
HY. TREMOULET, DAN'L WENDLING,
E. W. HUNTINGTON, JOHN THIBAUT,
A. DENIS LANAUX, J. B. VINET,
A. LAMBERT. G. LANAUX.

SCIENTIFIC AMERICAN ESTABLISHED 1845.
The most popular Weekly newspaper devoted to science, mechanics, engineering, discoveries, inventions and patents ever published. Every number illustrated with splendid engravings. This publication, furnishes a most valuable encyclopedia of information which no person should be without. The popularity of the SCIENTIFIC AMERICAN is such that its circulation nearly equals that of all other papers of its class combined. Price, $3.20 a year. Discount to Clubs. Sold by all newsdealers. MUNN & CO., Publishers, No. 361 Broadway, N. Y.

PATENTS. Munn & Co. have also had Thirty-Seven Years' practice before the Patent Office, and have prepared more than One Hundred Thousand applications for patents in the United States and foreign countries. Caveats, Trade-Marks, Copyrights, Assignments, and all other papers for securing to inventors their rights in the United States, Canada, England, France, Germany and other foreign countries, prepared at short notice and on reasonable terms. Information as to obtaining patents cheerfully given without charge. Hand-books of information sent free. Patents obtained through Munn & Co. are noticed in the Scientific American free. The advantage of such notice is well understood by all persons who wish to dispose of their patents.
Address MUNN & CO., Office SCIENTIFIC AMERICAN, 361 Broadway, New York.

MERCHANTS' MUTUAL INSURANCE COMPANY
OF NEW ORLEANS, NO. 104 CANAL STREET.
THIRTIETH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their charter, the company publish the following statement
Premiums received during the year ending May 31, 1884, including unearned premiums of the previous year:
On fire risks....$255,251 36
On marine risks....17,931 68
On river risks....20,305 94
Total premiums....$293,488 98
Less unearned premiums....71,240 00
Net earned premiums 31st May, 1884....$222,248 98
Losses paid—
On fire risks....$105,667 03
On marine risks.... 6,553 87
On river risks.... 6,104 92
Taxes and expenses less interests.... 15,843 99
Reinsurances and returns premiums.... 21,137 18 155,306 99
Profits....$66,941 99
The company has the following assets:
Real estate....$247,045 88
City time....2,000 00
Bank, railroad and other stocks....63,914 79
Notes secured by mortgage and pledge....162,590 32
Bills receivable....69,964 67
Premium in course of collection....21,926 85
New Orleans Water Works Co....7,430 50
Stock of Valette Dry Dock Co....11,362 50
Louisiana consols....15,626 25
Cash on hand....46,280 58
$648,151 34
The company has paid the usual TEN PER CENT. interest to its stockholders for the year ending May 31, 1884.
The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the company.
P. FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.
STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans }
Sworn to and subscribed before me the 16th day of June, 1884.
JAMES FAHEY, Notary Public.

DIRECTORS.
P. Maspero, Jno B. Lallande,
M. W. Smith, J. J. Fernandez,
D. Fatjo, Paul Fourchy,
Jos. A. Shakspeare, D. A. Chaffraix,
B. W. Taylor, Chas Lafitte.
17 juin—

17me Etat de Situation Annuel
—DE LA—
Compagnie d'Assurances Germania
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux exigences de sa charte, cette compagnie publie l'exposé suivant de ses affaires de l'année finissant le 31 décembre 1884.
Primes sur l'incendie....$121,774 17
Primes sur les mers....7,055 49
Primes sur les rivières....4,523 09
Primes brutes pour l'année 1883.$133,352 75
Ajoutes les risques courant pour l'année 1882.... 30,212 30
$163,565 05
Ajoutes l'intérêt et les profits et pertes....$28,675 61
Moins les dépenses... 10,652 83— 18,022 78
Total.... $181,587 83
Pertes payées—sur les risques contre l'incendie....$49,712 05
Sur les risques maritimes.... 1,040 01
Sur les risques de rivières.... 268 69
$51,020 75
Réassurances, réfactions et primes remboursées.... 45,461 72
Taxes et souscriptions.... 5,017 38—$101,4[illegible]
Profits.... 80,0[illegible]
Réserve pour les primes non expirées..$35,430 00
Réserve pour les pertes non ajustées et les pertes.... 10,916 87
Dividende de cinq pour cent payé en juillet 1883.... 10,000 00
Dividende de cinq pour cent de sa janvier 1884.... 10,000 00
Fonds de réserve.... 11,800 00
Surplus.... 1,941 11
$80,087 98

ACTIF.

Billets reçus pour des primes....$850 00
Primes en voie de perception....27,476 62
Prêts et hypothèque....19 932 88
Prêts sur nantissements payables sur demande....27,250 00
Bons des Etats-Unis, de la ville et de l'Etat....90,080 00
Propriété No 51 rue du Camp et autres immeubles....69,097 74
Actions de Banque et autres....25,075 00
Meubles de Bureau....1,638 80
Argent en caisse et dans les banques....12,586 94
Total....270,987 98

Cet exposé est une copie exacte et juste des livres de la Compagnie.
H. ZURBERRIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Prés.
EMIL WEBER, Secrétaire.
Fait et signé sous serment pardevant moi, à la Nouvelle Orléans le 12me jour de janvier 1884.
W. O. HART, Notaire.
Le Conseil de Direction, à une réunion tenue le 11me jour de janvier 1884, après avoir mis de côté $11,800 pour le fonds de réserve, a résolu de déclarer un second dividende semi annuel de CINQ POUR CENT, faisant DIX POUR CENT par an sur le capital et un dividende de DIX POUR CENT aux actionnaires, en outre de QUINZE POUR CENT de réfaction d[illegible] sur leurs primes nettes de participation [illegible] année finissant le 31 décembre 18[illegible] demande.

Compagnie d'Assurances des FACTORS AND TRADERS,
49 rue Carondelet.
Nouvelle-Orléans, 17 janvier 1884.

Les Directeurs, conformément à la charte de la compagnie, publient l'exposé suivant des affaires pour les vingt mois finissant le 31 décembre 1883:
Primes—
Sur les risques d'incendie....$713,177 09
Sur les risques de rivières.... 169,393 28
Sur les risques de mer.... 29,249 62
Primes non échues de 1882.... 76,079 00
$987,898 96
Déduire—
Primes non échues.... 163,576 89
Primes remboursées. 66,902 94
Réassurances.... 120,080 49 350,560 12
Primes nettes gagnées....$637,338 84
Ajouter—
Intérêt sur les placements.... 72,677 83
Sauvetage reçu.... 6,161 48 78,839 31
Revenu net....$716,178 15
Déduire—
Pertes sur l'incendie.$251,958 22
Rivières 71,952 45
Mer.... 21,913 99
$345,824 66
Réfactions.... 67,942 33
Commissions.... 55,781 34
Dépenses générales, impressions et fournitures de bureau.. 83,337 56
Bureau des Réassureurs.... 9,149 65
Taxes d'Etat et de Ville.... 58,462 05 620,497 59
Balance.... 95,680
Ajouter profits et pertes, gain dans les valeurs sur le marché, sur les placements.... 98,692 26
$194,372 82
Intérêt payé en novembre 1882.... $50,000 00
Intérêt payé en juillet 1883.... 66,665 40 116,665 40
$77,707 42
Pertes non payées.... 79,430 55
La compagnie a l'actif suivant:
Comptant en caisse....$169,016 57
Comptes en voie de collection.... 159,595 98
Billets à recevoir, notes en nantissement.... 27,595 72
Billets à recevoir, billets à primes.... 5,983 39
Billets à recevoir, billets hypothécaires.... 104,127 07
Actions de banque et autres, valeur du marché.... 42 966 00
Bons des Etats-Unis, valeur du marché.... 194,[illegible]82 00
Bons de ville et d'Etat, valeur du marché.... 209,000 00
Immeuble.... 166,000 00
Installation et meubles de bureau.... 4,500 00
Dû au sauvetage.... 12,500 00
Faisant un total de....$1,096,036 73
[illegible] qui précède est une copie vraie et exacte [illegible] de la compagnie.
ED. A. PALFREY, Président.
THOMAS F. WALKER, Secrétaire.
Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Fait et signé sous serment pardevant moi, le 17ème jour de janvier 1884.
(Signé) EDWARD IVY, Notaire.

Directeurs.
Rohn I. Noble, John Chaffe,
Richard Milliken, Sam'l Friedlander,
Sa M. Walmsley, A. H. May,
Samuel H. Boyd, Wm J. Behan,
L. F. Eshleman, Chas Chaffe,
C. C. Jurey, Wm Hartwell,
J. Leeds, A. T. Lamb,
Louis Bush, A. Brittin,
John I. Adams, R. T. Buckner,
Chas E. Black, O. Hopkins,
Jno. V. Richards, Thomas Day,
Sam'l Delgado, John P. Richardson
Jas T. Rees
19 janv—1an

[illegible] des Fair Grounds
Station de départ: rue du Canal, station Clay. Parcours: (cars verts) Canal; à Dauphine, Dauphine jusqu'à Dumaine, Dumaine jusqu'à Broad, Broad jusqu'[illegible] et de là à la station d'arrivée. Les [illegible] suivent la même route; [illegible] au lieu de tourner dans la rue Broad [illegible] suivent la rue Dumaine jusqu'au Bayou St-Jean, longent les bords du Bayou jusqu'à la Grande Route St-Jean [illegible] station [illegible] des Fair Grounds [illegible] sauvage.—Le retour [illegible] la Route Gentilly, la rue Broad, [illegible] St-Pierre, et principalement par la rue de [illegible] Canal.

L'ABEILLE
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS
JOURNAL QUOTIDIEN.
—AVEC UNE—
EDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT
LE
SAMEDI MATIN
—ET—
contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire réunit en un seul numéro toutes les feuilles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS.
73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.
EDITION QUOTIDIENNE.
Un an....12 00
Six mois....6 00
Trois mois....3 00
Un mois....1 [illegible]

EDITION HEBDOMADAIRE
Un an....$3 00
Six mois....1 50
Quatre mois....1 00
Trois mois....75

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

ANNONCES.
Minimum d'insertion: 10 lignes.
Une première insertion....$1 [illegible]
Chaque insertion subséquente....[illegible]

Pour les annonces de commerce 25 pour cent d'escompte.
Pour les annonces au mois ou à l'année, on traite de gré à gré avec l'administration du journal.

L'ABEILLE
Est le plus ancien journal de la Louisiane. Fondée le 1er Septembre 1827, elle compte plus d'un demi-siècle d'existence.
Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.
Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.
L'ABEILLE publie tous les jours en outre des matières politiques, littéraires et locales—
Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,
Un Bulletin Maritime,
Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,
Un Bulletin Financier,
Un Bulletin Commercial,
La Liste des voyageurs arrivés dans les principaux hôtels,
La Liste des voyageurs partis par chemins de fer.

BUREAUX ET ATELIERS
73...CHARTRES...73

ANNONCES JUDICIAIRES
VENTES PAR LE SHERIF.

Maurice Ries vs. Jacob Moses
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 12,1[illegible]2.— En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, MERCREDI, 10 décembre 1884, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un lot de liqueurs, whiskies, vins, cigars, etc., maintenant à mon entrepôt rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres, dans le Second District de cette ville, conformément à l'inventaire déposé en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans
29nov—29 dec 3 6 10

Leeds & Co. vs. Peter Jones.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,287.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 13 décembre 1884, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un lot de meubles de maison, effets mobiliers, etc., maintenant à mon entrepôt rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres, dans le Deuxième District de cette ville, conformément à un inventaire déposé en mon bureau.
Saisi dans la susdite affaire.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
2 déc—2 9 13

Bernard H. Flasspoller vs B. Paredy.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 12,280 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 16 décembre 1884, à 10 heures A. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Un lot de groceries assorties, vins, liqueurs, etc., maintenant à mon entrepôt rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres, dans le Deuxième District de cette ville.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans
3 déc—3,10,16

Théodore Henne vs Mary Oviatt, femme de Samuel Scott Wells.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,453—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, SAMEDI, 20 décembre 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Tout et particulièrement le huitième indivis d'intérêt ou part de la défenderesse Mary Oviatt, femme de Samuel Scott Wells dans la propriété actif et passif appartenant à la succession de son père Silas Oviatt, qui a été ouvert dans l'ancienne Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, du dossier No 40,338, le tout conformément à l'inventaire de la dite succession pris par Charles T. Soniat, notaire, le 10 mai 1878 et déposé dans les archives de la susdite succession et plus particulièrement le huitième indivis d'intérêt ou part de la dite défenderesse dans la propriété ci-après décrite appartenant à la susdite succession, à savoir:
1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Canal Douane et Bourgogne, désigné par le numéro deux sur un plan dressé par Joseph Pilié le 10 décembre 1827, et déposé en l'étude de Félix de Armas alors notaire en cette ville.
Le dit lot mesure trente-deux pieds deux pouces et demi de face à la rue Dauphine sur une profondeur de cent vingt huit pieds entre lignes parallèles, au pied américain.
2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le même ilet que le lot premièrement décrit et désigné par la lettre A sur un plan dressé par Pilié et Degoutty, le 31 mars 18[illegible] en l'étude de Michel Gerson, notaire. Le dit lot mesure, au pied américain, vingt cinq pieds et cinq lignes de face à la rue Dauphine sur une profondeur de cent vingt-huit pieds, entre lignes parallèles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
18 nov—18 25 déc 2 9 16 20

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mlle Nancy O'Brien.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 12 361—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Frederick Buhler exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour,
W. J. McGEEHAN, Greffier.
6 déc—6 10 14

Succession de Jean Egreteau.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 12 786—Division B—Attendu que Mme Vve Peter O. Kornbeck a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jean Egreteau, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
2 déc—2 6 11

Succession de Edward Bube.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 11 013—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Estelle Bube, exécutrice testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour,
W. J. McGEEHAN, Greffier.
2 déc—2,6,11

Succession de Peter John Poelman
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 7252—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le tableau et le compte présentés par Achilles Kalinski, tuteur datif des mineurs dans cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
W. J. McGEEHAN, Greffier.
2 déc—2 6 11

Succession de Noah Harrington.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 12,791—Division A—Attendu que P. S. Wiltz, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Noah Harrington, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
30 nov—30—4 9 déc

Succession de Mme Veuve Stephen Kuhn.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,796—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (si elles en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Peter Kuhn, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
30nov—30 déc4 9

Successions de M. et Mme Bassemeier.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 7,694—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles les comptes provisoires et amendés présentés par George H Faber, administrateur de cette succession ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits comptes.
Par ordre de la cour
W. J. McGEEHAN, Greffier.
5 déc—5,9 -14

Succession de Carl Fischer.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 4,717—Division E—Attendu que P. S. Wiltz Jr, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Carl Fisher, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
4déc—4 9 13

Hilaire Loubat vs Ses Créanciers.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,969—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de Hilaire Loubat, et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par François Toujas, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
4 déc—4 9 13

Succession de Michael Kelly.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 12,790 Division E—Attendu que P. S. Wiltz, jr., administrateur public a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Michael Kelly, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
30 nov—30, 4,9 déc

Succession de Israel Haslip.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 12,792— Division A—Attendu que P. S. Wiltz, Jr, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Israel Haslip, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
30 nov—30—déc 4 9

VENTES A L'ENCAN'
PAR J. V. GOURDAIN
ANNONCE JUDICIAIRE.

Des maisons cottages de valeur et bien situées dans le Troisième District de cette ville,
Dans les voisinages des cars de la rue Remparts, Dauphine, Levée et Quartier.

Deux maisons cottages doubles, sur la rue Royale, entre Mazant et Barthélemy; un terrain en face à la rue Royale.
Un cottage à deux corps de logis, couvert en ardoises, formant l'encoignure des rues Royale et Barthélemy.
Une maison cottage rue Barthélemy, entre Royale et Dauphine.
Deux cottages avec deux corps de logis, couverts en ardoises, rue Dauphine, entre Mazant et Barthélemy.
Deux maisons cottages rue Dauphine, entre Mazant et Barthélemy
Un cottage, à double corps de logis, coin des rues Dauphine et Mazant.
Un cottage avec deux corps de logis rue Mazant, entre Royale et Dauphine.
Un cottage sur la rue Mazant, entre Royale et Dauphine.

Succession de Veuve Claus Hoffmann.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division B.—No 11,790.
PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureaux No. 79 rue Bienville—SAMEDI 10 janvier 1885, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B, en date du 1er décembre 1884, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:
1° **Un certain lot de terre** et bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre A, dans l'ilet No 180, borné par les rues Royale, Mazant, Barthélemy et Dauphine, sur un plan et certificat du voyer, signé par Arthur de Armas député voyer de ville, en date du 1er août 1884 et annexé à l'inventaire de la succession de feue veuve Claus Hoffmann, pris par Charles Rolle, notaire, le 31 juillet et les 1er et 2me jours d'août 1884, conformément au dit plan, le dit lot mesure, au pied américain, 50 pieds de face sur la rue Royale sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces et 3 lignes entre lignes parallèles.
Les améliorations consistent en un cottage double, ayant sur chacun des côtés 3 chambres, cuisine avec une chambre, un cabinet dans le corps de logis vers la rue Barthélemy, hangar, cuve, lieux d'aisance
2° **Un lot de terre** dans le même District et ilet que le lot ci-dessus A, désigné par la lettre B sur le même plan et mesure au pied américain 22 pieds 6 pouces de face à la rue Royale, sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et 3 lignes, entre lignes parallèles.
3° **Un certain lot de terre** et bâtisses qui s'y trouvent, dans le même district et ilet, touchant au lot No. 13 et désigné par la lettre C, sur le susdit plan et mesurant, au pied américain 30 pieds 6 pouces de face à la rue Royale, sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et 3 lignes, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une maison cottage à deux corps de logis couverte en ardoises, ayant de chaque côté 2 chambres, 1 cabinet, cuisine ayant 1 chambre, hangard, cuve, lieux d'aisances.
4° **Un lot de terre et bâtisses** se trouvant dans le même district et ilet, désignés par la lettre D sur le plan ci-dessus mentionné, formant l'encoignure des rues Royale et Barthélemy, et mesurant, au pied américain, 24 pieds de face à la rue Barthélemy sur une profondeur de 51 pieds de face à la rue Royale.
Les améliorations consistent en une maison-cottage double, ayant sur chaque côté 2 chambres, cuisine ayant une chambre, cuve et lieux d'aisance.
5° **Un certain lot de terre** et bâtisses se trouvant dans le même district et l'ilet désigné par la lettre E sur le plan ci-dessus décrit, le dit lot touche au lot D et mesure 29 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à la rue Barthélemy sur une profondeur de 51 pieds, entre lignes parallèles.
Les améliorations consistent en un cottage ayant 2 chambres, cuisine ayant une chambre, cuve, lieux d'aisances et hangar.
6° **Un certain terrain** avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le même district et le même ilet que celui désigné ci-dessus, désigné par la lettre F sur ledit plan, et mesurant au pied américain 34 pieds 3 pouces de face à la rue Dauphine sur 159 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent une résidence cottage à deux corps de logis, recouverte en ardoises, ayant de chaque côté trois chambres, cuisine contenant une chambre dépendances avec cinq chambres, cuve et lieux d'aisance.
7° **Un certain terrain** ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le même district et le même ilet désigné par la lettre G sur le dit plan et mesurant au pied américain, 22 pieds 9 pouces de face à la rue Dauphine, 159 pieds 1 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot F, 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne des lots H et K sur le dit plan puis se rétrécissant à angle droit 7 pieds, et ayant une autre profondeur de 31 pieds 11 pouces et 5 lignes, sur une largeur dans le fond de 15 pieds et 5 pouces.
Les améliorations comprennent une résidence cottage ayant 3 chambres, dépendance contenant 2 chambres et galerie sur le devant, hangar, cuve et lieux d'aisance, écurie, le fourneau et le shop appartiennent au locataire actuel.
8° **Un certain terrain** et bâtisses dans le même district et le même ilet que celui désigné par la lettre H, sur le dit plan, le dit terrain forme le coin des rues Mazant et Dauphine et mesure au pied américain 49 pieds 4 pouces de face à la rue Mazant sur 103 pieds de profondeur entre lignes parallèles et de façade à la rue Dauphine. Les améliorations comprennent une résidence cottage à deux corps de logis ayant de chaque côté 3 chambres, cuisine contenant 1 chambre, ainsi une chambre dans la mansarde, avec hangar, lieux d'aisances, les comptoirs appartiennent au locataire actuel.
9° **Un certain terrain et bâtisses,** qui se trouvent dans le même district et le même ilet que celui désigné par la lettre I sur le dit plan et mesurant, au pied américain, 46 pieds 7 pouces de face à la rue Mazant sur 103 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent un cottage à deux corps de logis, ayant de chaque côté 2 chambres; cuisine contenant une chambre; cuve, hangar, lieux d'aisance.
10° **Un certain terrain** et bâtisses dans le même district et le même ilet désigné par la lettre K sur le dit plan et mesurant, au pied américain, 31 pieds 1 pouces et 5 lignes de face à la rue Mazant sur 103 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent une résidence cottage, retirée de la rue, ayant 2 chambres, cuve, lieux d'aisance et hangar.
Conditions—Comptant.
Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1885, en sus du prix d'adjudication et seront requis de faire un dépôt de 10 pour cent au comptant sur le montant de l'adjudication.
Actes de vente pardevant Charles Rolle, notaire, aux frais des acquéreurs.
6 déc—6,13,20,27 3 10 janv.

Avis aux Créanciers.

Edward Pilsbury's Sons vs. leurs Créanciers.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 10,644.—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de Edward Pilsbury's Sons et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par John W. Black, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
6 déc—6, 10, 14

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.
H. F. Bridewell & Co contre Leurs Créanciers. } No 12,557. Division "E"
ORDRE DE COUR—La cession de biens des pétitionnaires, de la raison commerciale H. F. Bridewell & Co., et aussi de Henry F. Bridewell et George Moorman, individuellement et comme membres de la dite raison est acceptée par la Cour au profit de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des créanciers soit convoquée et tenue, pardevant E. P. Upton, notaire en cette ville le mardi 9 décembre 1884, à 11 heures A. M., pour délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires et pour élire un syndic et que, en attendant, toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que M. M. Cohen Eq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 3 novembre 1884.
(Signé): HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
4 nov—3 fois en 30 jours

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans
John Van Haelen vs. ses créanciers. } No 12,801. Division D.
ORDRE DE COUR—Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire John Van Haelen ait lieu et soit convoquée pardevant Charles Roll, Esq., notaire en cette ville, le LUNDI, 5 janvier 1885, à 11 heures A. M., pour délibérer sur l'application du pétitionnaire pour un sursis, et que Nicholas Vignaud, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents; et que toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit John Van Haelen soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 2 décembre 1884.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
3 déc—3f en 30 jrs

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans
Wm Heyl vs. Ses créanciers. } No. 11,746 Division C.
Ordre de Cour.
Aux créanciers de Wm Heyl, insolvable, et à toutes autres parties intéressées.
Vous êtes par la présente prévenus d'avoir à assister à une réunion des créanciers de l'insolvable ci-dessus qui aura lieu devant Chas G. Andry, notaire, samedi, 20 décembre 1884, à 11 heures du matin, pour fixer les conditions de la vente des immeubles livrés par l'insolvable et cédés.
Par ordre de l'Hon F. A. MONROE, Juge.
Bureau du Greffier,
Nouvelle-Orléans, 19 novembre 1884.
Pour copie conforme:
W. H. STAUB, Député-Greffier.
20 nov—3f en 30 j

VENTES A L'ENCAN.
PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété de valeur dans le Sixième District.
Succession de Wm Butler.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C. No 12,589.
PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 45 rue Royale—SAMEDI, le 3 janvier 1885, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon N. H. Rightor, juge de la dite Cour, en date du 25 novembre 1884, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'Avenue Henry Clay et les rues Edmund, Victor et Léonce et mesurant 29 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Edmund sur une profondeur de 110 pieds et de face à la rue Victor et forme l'encoignure des rues Edmund et Victor sur une largeur de 29 pieds 11 pouces et 7 lignes sur la ligne du fond.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant E. Bouny, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur paiera en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1884
Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
29nov—29. 6. 13. 20. 27déc—3 janv.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété de choix dans le Quatrième District
Meubles de maison et effets.
Successions de Daniel Branigan et femme,
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C—No 12,629.
PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, le 27 décembre 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la dite Cour, en date du 25 novembre 1884, je procéderai à la vente à l'encan de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Un certain terrain avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Philippe Howard, Jackson et Freret, et mesurant, au pied américain 27 pieds 9 pouces et 2 lignes de face à la rue Philippe, 114 pieds de profondeur sur la ligne vers la rue Howard, 112 pieds de profondeur sur la ligne vers la rue Freret et 27 pieds 8 pouces et 4 lignes dans le fond.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant W. O Hart notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur paiera en sus du prix d'adjudication les taxes dues et exigibles en 1884. Un dépôt au comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour assurer la vente. Et le même jour à 10 heures A. M. sur les lieux rue Philippe, en vertu et conformément au même ordre pour le compte de la même succession. Il sera vendu un lot de meubles de maison et d'effets mobiliers, conformément à un inventaire enregistré.
26 nov—26—déc 6 13 20 27

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété de valeur dans le Second District, Nos 125 et 127 rue Orléans.
Meubles et Effets Mobiliers, Diamants, Bijoux, Etc.
Succession de Ophelia A. Watson.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E—No 12 314.
PAR B. ONORATO Encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, 20 décembre 1884 à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Henry L. Lazarus, juge de la dite Cour, en date du 12 novembre 1884, je procéderai à la vente des propriétés ci-dessous décrites, à savoir—
Un certain terrain situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Orléans, St. Anne, St. Claude et Tremé, désigné par le No 7, mesurant 33 pieds 4 pouces de face à la rue Orléans sur un profondeur de 68 pieds 10 pouces et 5 lignes, sur la ligne vers la rue St-Claude et de 68 pieds 3 lignes sur l'autre ligne latérale vers la rue Tremé. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent portant les numéros municipaux Nos 125 et 127 rue Orléans, et tous les droits voies et privilèges et avantages qui y appartiennent et qui en dépendent en quelque sorte.
Acte de vente pardevant E Bouny, notaire, aux frais des acquéreurs; les acquéreurs devant payer en sus du prix d'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1884.
Un dépôt au moins de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour assurer la vente.
Et le même jour:
A 10.30 du matin sur les lieux Nos 125 et 127 rue Orléans en vertu et conformément au même ordre et pour le compte de la dite succession il sera vendu un assortiment général de meubles de maison et d'effets mobiliers. Aussi—
1 Broche en diamants et Boucle d'oreille.
1 Bague en diamants, 1 Bague en or.
1 paire de Bracelets et 1 Epinglette en diamants.
Le tout d'après un inventaire enregistré.
Conditions—Comptant sur les lieux.
15 nov—15 22 29 déc 6 13 20

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété désirable dans le Deuxième District.
Succession de Mme Anna Cledes.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A—No 11,242.
PAR B. ONORATO, Encanteur, Bureaux 45 rue Royale—SAMEDI, 6 décembre 1884, à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la susdite Cour, en date du 30 octobre 1884, je procéderai à la vente à l'encan de la propriété après décrite, à savoir—
Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignée par la lettre A et numéro [illegible], mesure 60 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue Washington sur une profondeur de 49 pieds 3 pouces sur un côté, 67 pieds 10 pouces de l'autre côté, et 61 pieds 2 pouces sur la ligne du fond, touchant en partie au lot No 7.
Le lot No 7 mesure 62 pieds 11 pouces et 8 lignes de face sur la Route St Jean, 6[illegible] pieds 10 pouces dans le fond, 99 pieds 1 pouce et 4 lignes de profondeur sur un côté, 1[illegible]1 pieds 9 pouces et 5 lignes sur l'autre côté.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant C. J. Théard, notaire au frais de l'acquéreur. L'acquéreur payera en sus du prix d'adjudication les taxes dues et exigibles en 1884. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
1r nov—1 8 15 22 29—6déc

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.
ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété de valeur dans le Troisième District.
Propriété améliorée sur la rue Union.
Succession de John Francis et Margaret White, sa femme.
No 11,928—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.
PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, Encanteur—Bureaux No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 20 décembre 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 14 octobre 1884, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir—
Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le 3me district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Union, Bagatelle, Celestine et Grands, désigné par les Nos 1 et 2, sur un plan dressé par Sorgi, voyer, le 10 mars 1862, déposé en l'étude de A. Brocard, anciennement notaire. Les dits lots sont contigus et mesurent chacun (au pied américain) 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Union sur une profondeur de 127 pieds 11 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles.
Les améliorations consistent en une maison en bois à un étage, etc.
Conditions comptant en billets du Trésor des Etats Unis.
Acte de vente par P. Kreimer, notaire, aux frais de l'acquéreur.
15 nov 15 22 29 déc 6 13 et 20

ANNONCE JUDICIAIRE.
Huit terrains de valeur ensemble maison en bois, écurie, etc.,
formant presque la moitié de l'ilet et façade à la rue Forstall et de Casacalvo ou Royale.
Succession de Jean Pierre Lapalle et de Marie Vidon, sa femme.
No 12,322 —Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.
PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur, Bureau No 5 rue Carondelet, SAMEDI, 20 décembre 1884 à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 7 novembre 1884, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:
Huit terrains, ensemble avec les bâtisses, etc, qui s'y trouvent, situés dans le 3me district de cette ville désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 22, 23 et 24 de l'ilet No 8, bornés par les rues Dauphine, Casacalvo ou Royale, Forstall et Lizardi, sur un plan de C. A. DeArmas, en date du 30 septembre 1869, déposé en l'étude de T. Guyol notaire
Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Forstall et Casacalvo et mesure 26 pieds et 6 lignes de face à la rue Casacalvo sur une profondeur et façade à la rue Forstall de 12[illegible] pieds 5 pouces et 2 lignes.
Les lots Nos 2, 3, 4 et 5 mesurent chacun 26 pieds 7 lignes de face à la rue Casacalvo ou Royale sur une profondeur de 122 pieds 5 pouces et 2 lignes
Les lots Nos 22, 23 et 24 mesurent chacun 25 pieds de face à la rue Forstall sur une profondeur de 117 pieds 3 pouces et 7 lignes
Les améliorations consistent en une jolie maison en bois à un étage, écurie, cuve, puits etc. Le terrain est élevé et serait propice pour jardin, etc.
Conditions—Comptant.
Actes de vente pardevant Charles Rolle, notaire aux frais des acquéreurs.
15 nov—15 22 29 déc 6 13 20

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour civile du district pour la paroisse d'Orléans.
JE certifie par les présentes que le 3ème jour de décembre 1883, jugement a été rendu dans l'affaire ci-dessous désignée dans les termes suivants, à savoir:
Interdiction vs. Louise Marie Hopkins. } No 9,528.
Dans cette affaire soumise à la cour, sur les plaidoiries et sur l'évidence enregistrées, pour les raisons énoncées à la Cour, la loi et les témoignages étant en faveur du plaignant;
Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait un jugement dans cette affaire interdisant la défenderesse Louise Marie Hopkins, la déclarant incapable d'un acte quelconque qui pourrait accomplir une personne saine d'esprit; Il est de plus ordonné que la somme de Vingt-Cinq Piastres soit allouée à R H Downing, avocat pour honoraires dans cette affaire et que le tout soit passé au compte des frais.
Jugement rendu le 3 décembre 1883.
Jugement signé le 7 décembre 1883.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et le sceau de la dite Cour, ce 1er jour de décembre en l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quatre.
(Signé) ALEX. A. LAZARUS, Député Greffier.
3déc—3, 10, 14.

Andrew Downey vs ses créanciers et les créanciers de Downey, Foushee & Co.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8,534—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de Andrew Downey et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Andrew Downey, Syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
6déc—6,10,14